

Turbo Warrants

Passer à la vitesse supérieure



Avec un Turbo Warrant, l'investisseur mise sur un sous-jacent soit en hausse, soit en baisse. Il offre un effet de levier important même avec une mise de fonds modeste. L'investisseur ne paie qu'une fraction du prix du sous-jacent, mais, en termes absolus, il participe pleinement à l'évolution de son cours.

Sommaire

Avantages des Turbo Warrants	4
Caractéristiques et termes importants	5
Mode de fonctionnement des Turbo Call Warrants	6
Mode de fonctionnement des Turbo Put Warrants	12
Mode de fonctionnement des Open End Turbo Warrants	15
Couverture avec des Turbo Put Warrants	17
Résumé	18

Turbo Warrants : un moteur dans le portefeuille

Les Turbo Warrants sont des produits qui offrent un effet de levier important pour une mise de fonds modeste. Ils associent les avantages des Warrants classiques et ceux des transactions à terme (Futures) sans leurs inconvénients spécifiques. D'une part, contrairement à ce qui se passe avec les Warrants traditionnels, la volatilité ne joue qu'un rôle minime avec les Turbo Warrants. Il est donc facile de comprendre le prix d'un Turbo. D'autre part, la perte maximale se limite au capital investi. Contrairement aux Futures, il n'existe pas d'obligation de versement complémentaire.

Ce que vous offrent les Turbo Warrants

Un effet de levier important. Avec les Turbo Warrants, vous investissez dans un sous-jacent, payant qu'une fraction de son prix. L'effet de levier résulte de la mise de fonds réduite.

C'est vous qui décidez l'orientation. Avec les Turbo Warrants, vous pouvez profiter de manière surproportionnelle des cours haussiers ou baissiers, selon la variante que vous choisissez. Avec les Turbo Call Warrants, vous enregistrez des gains lorsque le sous-jacent augmente. Avec les Turbo Put Warrants, vous êtes bénéficiaire lorsque le sous-jacent diminue.

Avec ou sans limitation de temps. Il existe des Turbo Warrants avec des durées limitées et illimitées. Dans ce deuxième cas, il s'agit des Open End Turbo Warrants. Vous pouvez également, selon vos souhaits, investir à court terme comme à long terme.

Une grande transparence. La formation des prix des Turbo Warrants découle directement de l'évolution du sous-jacent. Ils ne subissent presque pas l'influence de facteurs complexes tels que la volatilité.

Une solution de couverture idéale. Grâce à leur effet de levier, les Turbo Warrants peuvent non seulement être utilisés à des fins spéculatives, mais constituent également un instrument avantageux pour couvrir votre portefeuille.

Flexibilité de négoce. Les Turbo Warrants peuvent s'échanger chaque jour boursier dans des conditions de marché normales. Cela vous permet de réagir aux évolutions du marché rapidement et avec flexibilité.

Un vaste choix. Les Turbo Warrants offrent un vaste champ de possibilités. Les sous-jacents peuvent par exemple être des actions, des indices d'actions, des matières premières ou encore des paires de devises.

Votre vigilance est requise

L'effet de levier s'applique dans les deux sens.

Il permet certes d'enregistrer des gains supérieurs à la moyenne mais il peut aussi entraîner des pertes avec ce même effet de levier si le sous-jacent n'évolue pas dans le sens attendu.

Perte totale lors d'un knock-out. Les Turbo Warrants sont dotés d'une barrière knock-out. Si le sous-jacent atteint cette barrière, les Turbo Warrants expirent immédiatement sans valeur. Dans ce cas-là, l'investisseur perd tout le capital investi.

Caractéristiques et termes importants

Sous-jacent	Le sous-jacent (underlying) est l'actif sur lequel porte le Turbo Warrant. Le remboursement du produit dépend de l'évolution de cette valeur. Les sous-jacents peuvent être des actions, des indices, des matières premières ou encore des paires de devises.
Prix d'exercice (strike)	S'agissant des Turbo Warrants, le prix d'exercice correspond à la partie du sous-jacent qui est financée par l'émetteur. Le prix d'exercice représente donc le niveau de financement. En même temps, le prix d'exercice est identique à la barrière knock-out.
Rapport de souscription	Le rapport de souscription (Conversion Ratio) indique le nombre de Turbo Warrants qui se réfèrent à une unité du sous-jacent. Supposons que ce ratio soit de 10:1, cela signifie qu'il faut 10 Turbo Warrants pour acheter le sous-jacent. Ce fractionnement confère davantage de valeur à chaque Turbo Warrant, lequel peut alors se négocier avec plus de flexibilité.
Barrière knock-out	Lorsque le sous-jacent atteint la barrière knock-out, les Turbo Warrants expirent immédiatement sans valeur. Pour les Turbo Warrants, la barrière knock-out est identique au prix d'exercice.
Échéance	Il existe des Turbo Warrants avec des durées limitées et illimitées (Open End Turbo Warrants).
Prime	Les Turbo Warrants sont généralement négociés avec une prime sur leur valeur intrinsèque. La prime représente les coûts de financement ainsi que la prime de risque que l'émetteur exige pour couvrir les risques actuels de valeur sous-jacente et de marché.
Coûts de financement	Pour le financement du prix d'exercice, l'émetteur facture à l'acheteur de Turbo Warrants des coûts de financement à hauteur du taux d'intérêt sur le marché monétaire majoré d'une marge de financement. Pour les Turbo Warrants ayant une durée limitée, les coûts de financement sont ajoutés au prix du produit en tant que prime. Pour les Open End Turbo Warrants, la facturation se fait par le biais d'une adaptation quotidienne du prix d'exercice.

Voici comment fonctionnent les Turbo Call Warrants

Au même rythme que le sous-jacent

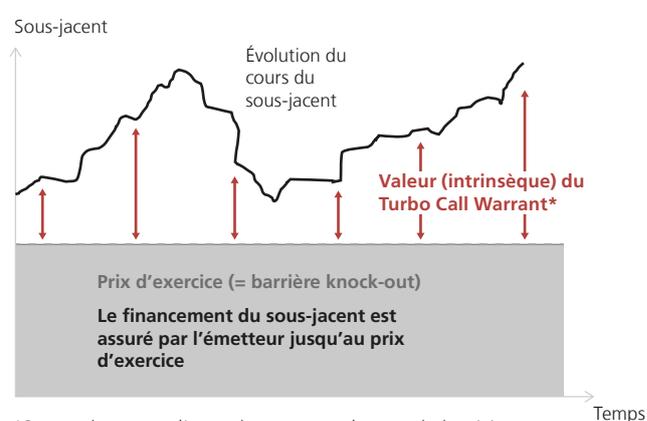
Avec un Turbo Call Warrant, les investisseurs misent sur une hausse du sous-jacent. Ils ne paient pour cela qu'une fraction du prix du sous-jacent, mais ils participent, en termes absolus, pleinement à l'évolution de son cours. Les titres Turbo présentent par conséquent un delta de presque 1, cela signifie qu'ils participent aux mouvements du sous-jacent pratiquement à hauteur de 1:1. Si par exemple le sous-jacent augmente d'un franc, le Turbo Call Warrant augmente également de près d'un franc (pour un rapport de souscription de 1:1). Si le sous-jacent perd un franc, le Turbo Call Warrant perd également aux alentours d'un franc. Ce fonctionnement synchrone confère une grande transparence aux Turbo Warrants.

$$\text{Valeur (intrinsèque) des Turbo Call Warrants} = \frac{(\text{Cours du sous-jacent} - \text{Prix d'exercice})}{\text{Rapport de souscription}}$$

Remarque: dans le cas des Turbo Call Warrants dont le sous-jacent est négocié dans une autre devise, il faut en plus tenir compte du taux de change (exchange rate) pour déterminer la valeur du Turbo Call Warrant. Par exemple, si un sous-jacent est coté en EUR, la valeur en CHF du Turbo Call Warrant est calculée comme suit :

$$\text{Valeur du Turbo Call Warrant en CHF} = \frac{(\text{Cours actuel du sous-jacent en EUR} - \text{Prix d'exercice en EUR})}{\text{Rapport de souscription}} \times \text{EUR / CHF}$$

Fig. 1

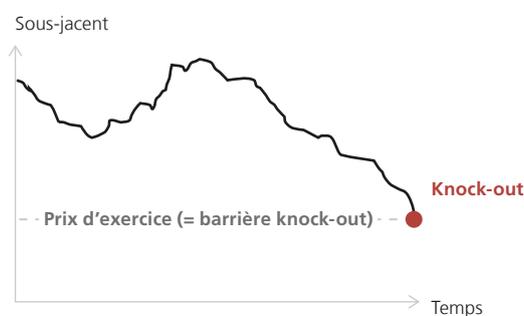


*Sans tenir compte d'une prime, rapport de souscription 1:1

Barrière knock-out: plus on s'en approche, plus le risque augmente

Les Turbo Warrants offrent un effet de levier considérable avec une mise de fonds faible. Le risque: Si le sous-jacent n'évolue pas dans la direction souhaitée, les pertes sont également considérables. Pire encore, les Turbo Warrants peuvent expirer sans valeur pendant la durée du produit. En effet, les Turbo Warrants sont pourvus d'une barrière knock-out qui est identique au prix d'exercice. Si le sous-jacent atteint cette barrière, la durée prend fin et l'investisseur subit une perte totale.

Fig. 2



Effet de levier

Les Turbo Warrants se distinguent avant tout par leur effet de levier considérable. Le levier indique de quel facteur un Turbo Warrant évolue plus fortement que le sous-jacent.

Pour un mouvement du sous-jacent de 1%, le Turbo Warrant avec un facteur de levier de 5 évolue en conséquence d'environ 5%. Le levier agit dans les deux sens, aussi bien lors des hausses de cours que lors des baisses de cours.

$$\text{Lever} = \frac{\text{Cours du sous-jacent} / \text{Rapport de souscription}}{\text{Prix du Turbo Warrant}}$$

Remarque: dans le cas des Turbo Call Warrants dont le sous-jacent est négocié dans une autre devise, il faut tenir compte du taux de change (exchange rate) pour déterminer le levier. Par exemple, si un sous-jacent est coté en EUR, le levier du Turbo Call Warrant (en CHF) est calculé comme suit:

$$\text{Lever} = \frac{\text{Sous-jacent en EUR} / \text{Rapport de souscription} * \text{EUR/CHF}}{\text{Prix du Turbo Call Warrant en CHF}}$$

La règle de base est la suivante: plus le cours actuel du sous-jacent se rapproche du prix d'exercice (et donc de la barrière knock-out), plus la mise de fonds est minime et plus le levier est élevé, mais plus le risque d'un knock-out croît en conséquence. Par contre, les Turbo Warrants pour lesquels le prix d'exercice (et donc aussi la barrière knock-out) s'éloigne du cours actuel du sous-jacent offrent un levier plus faible mais présentent également un risque de knock-out moins important.

Tableau 1 : Comparaison du sous-jacent et du Turbo Call Warrant

		Action Bull dans 3 mois	Gain / perte	Turbo Call Warrant	Gain / perte
Sous-jacent	Action Bull (fictive)	110 CHF	+10%	2 CHF	+100%
Cours actuel du sous-jacent	100 CHF	108 CHF	+8%	1.80 CHF	+80%
Échéance	6 mois	106 CHF	+6%	1.60 CHF	+60%
Rapport de souscription	10:1	104 CHF	+4%	1.40 CHF	+40%
Prix d'exercice	90 CHF	102 CHF	+2%	1.20 CHF	+20%
Barrière knock-out	90 CHF	100 CHF	+/- 0%	1 CHF	+/- 0%
Prix du Turbo Call Warrant*	1 CHF	98 CHF	-2%	0.80 CHF	-20%
Levier**	10	96 CHF	-4%	0.60 CHF	-40%
		94 CHF	-6%	0.40 CHF	-60%
		92 CHF	-8%	0.20 CHF	-80%
		90 CHF	-10%	Knock-Out	-100%

*Sans tenir compte d'une prime

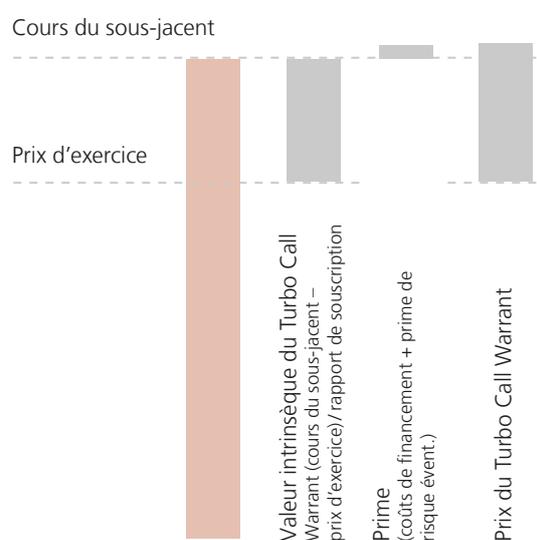
(Prix = (cours du sous-jacent - prix d'exercice)/rapport de souscription)

**Levier = (cours du sous-jacent/rapport de souscription)/prix du Turbo Call Warrant

Prime : le « prix » d'une mise de fonds propres réduite

Une caractéristique essentielle des Turbo Warrants est leur mode de fonctionnement transparent : les investisseurs qui veulent participer de manière surproportionnelle aux mouvements de cours d'un sous-jacent, c'est-à-dire profiter d'un effet de levier, n'ont pas besoin de payer l'intégralité du prix du sous-jacent s'ils choisissent un Turbo Call Warrant. Il leur suffit simplement de payer la différence entre le cours actuel du sous-jacent et le prix d'exercice. L'émetteur finance le prix d'exercice. Il estime pour cela des coûts de financement qu'il ajoute au prix du Turbo Warrant sous la forme d'une prime minimale.

Fig. 3



Coûts de financement La valeur d'un Turbo Call Warrant résulte de la différence entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, divisée par le rapport de souscription. Vient s'y ajouter une prime composée essentiellement des coûts de financement incombant à l'émetteur pour le financement du prix d'exercice pendant la durée du Turbo Call Warrant. En pratique, cela signifie que le prix effectif du Turbo Call Warrant est légèrement supérieur à sa valeur intrinsèque. Le taux d'intérêt pour les coûts de financement se compose des taux actuels du marché monétaire (par exemple le SARON) majorés d'une marge de financement de l'émetteur.

Prime de risque La prime peut contenir les coûts de financement mais aussi une prime de risque si le sous-jacent se négocie très près du prix d'exercice et que son cours fluctue fortement. En effet, l'émetteur court le risque que l'opération de couverture sous-jacente puisse, en cas de knock-out, ne pas être déclenchée à temps ou alors uniquement à un cours moins favorable. L'émetteur couvre ce risque en incluant une prime supplémentaire. Dans un tel cas de figure, la volatilité (implicite) du sous-jacent peut, sous certaines conditions, avoir une certaine incidence sur le prix même pour les Turbo Warrants.

Durée Dans la mesure où la prime est essentiellement constituée de coûts de financement, elle diminue constamment jusqu'à l'échéance du Turbo Call Warrant. Cela signifie que celui qui vend le produit assez tôt se voit aussi rembourser la prime encore disponible à cette date. Les coûts de financement ne sont payés que pour la durée de placement dont l'investisseur profite véritablement.

Dividendes Si le sous-jacent est une action individuelle ou un indice de prix, les dividendes éventuels sont versés au détenteur du Turbo Call Warrant. Ils sont pris en compte en les déduisant des coûts de financement. Ainsi, les versements de dividendes n'affectent aucunement le prix d'un Turbo Call Warrant le jour du paiement. Étant donné que l'on ne sait pas au moment de l'émission du Turbo Call Warrant combien de dividendes seront exactement versés pendant la durée du produit, on procède à des estimations de dividendes. Si les prévisions relatives aux dividendes évoluent, cela influence le prix. Si les prévisions de dividendes sont revues à la baisse, le prix d'un Turbo Call Warrant baisse, alors que si elles sont revues à la hausse, son prix augmente.

Exemple d'un Turbo Call Warrant

Voici un exemple montrant le fonctionnement d'un Turbo Call Warrant. Afin de faciliter la compréhension, nous ne tiendrons pas compte de la prime. Supposons que vous escomptez une hausse du cours de l'action Bull (fictive) et souhaitez participer de manière surproportionnelle à cette hausse via un Turbo Call Warrant. Au moment de l'achat, le prix de l'action Bull est de 100 CHF. Vous achetez un Turbo Call Warrant présentant les caractéristiques suivantes :

Tableau 2

Sous-jacent	Action Bull
Prix d'exercice (= barrière knock-out)	90 CHF
Échéance	Dans 6 mois
Rapport de souscription	10:1
Cours du sous-jacent	100 CHF
Prix du Turbo Call Warrant*	1 CHF
Levier	10

*Le prix du Turbo Call Warrant résulte de la différence entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, divisée par le rapport de souscription ; sans tenir compte d'une prime.

Tableau 3

Exemples de scénario	Scénario 1 Sous-jacent en hausse	Scénario 2 Sous-jacent inchangé	Scénario 3 Sous-jacent en baisse (sans knock-out)	Scénario 4 Knock-out (le sous-jacent baisse au niveau de la barrière knock-out)
Cours de l'action Bull	110 CHF	100 CHF	95 CHF	90 CHF
Prix du Turbo Call Warrant*	2 CHF $(110 \text{ CHF} - 90 \text{ CHF})/10$	1 CHF $(100 \text{ CHF} - 90 \text{ CHF})/10$	0.50 CHF $(95 \text{ CHF} - 90 \text{ CHF})/10$	0 CHF (le Turbo Call Warrant expire sans valeur)
+/- Turbo Call Warrant	+100%	+/- 0%	-50%	-100%
+/- Action Bull	+10%	+/- 0%	-5%	-10%

*Sans tenir compte d'une prime

**Scénario 1 :
l'action Bull augmente** Si l'action Bull augmente de son niveau actuel (100 CHF) à 110 CHF, cela correspond à une hausse de 10%. Grâce à l'effet de levier, le Turbo Call Warrant aurait en revanche enregistré un gain de 100%. Cela montre que les titres Turbo permettent de réaliser des gains élevés si le sous-jacent évolue dans le bon sens.

**Scénario 2 :
l'action Bull demeure inchangée** Dans la mesure où nous ne tenons pas compte de la prime ou des coûts de financement, la valeur du Turbo Call Warrant reste également constante dans ce scénario. Si nous incluons les coûts de financement, le prix du Turbo Call Warrant baisserait légèrement en cas de stagnation du cours du sous-jacent. En effet, les coûts de financement diminuent constamment jusqu'à l'échéance du Turbo Warrant.

**Scénario 3 :
l'action Bull baisse** Lorsque le cours de l'action sous-jacente baisse, le levier s'applique totalement dans l'autre sens. Si l'action Bull perd 5% et passe de 100 à 95 CHF, la valeur du Turbo Call Warrant chute de 50%.

**Scénario 4 :
knock-out** Dans le pire des scénarios, l'action Bull atteint la barrière knock-out de 90 CHF. Dans ce cas, le Turbo Call Warrant expire immédiatement sans valeur. L'investisseur subit alors une perte totale.

Voici comment fonctionnent les Turbo Put Warrants

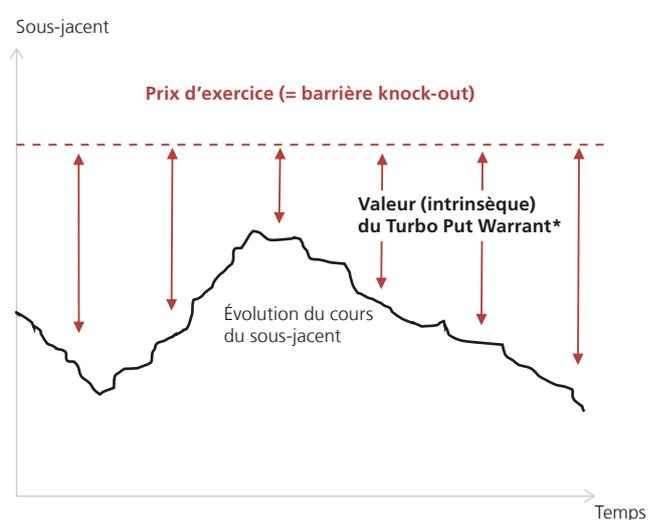
Un investisseur qui prévoit que le cours d'un sous-jacent va baisser peut profiter de manière surproportionnelle de ce mouvement en choisissant des Turbo Put Warrants. Dans le cas des Turbo Put Warrants, le prix d'exercice est toujours supérieur au cours actuel du sous-jacent. Par conséquent, la valeur intrinsèque correspond à la différence entre le prix d'exercice et le cours actuel du sous-jacent (divisée par le rapport de souscription).

$$\text{Valeur (intrinsèque) du Turbo Put Warrant} = \frac{(\text{Prix d'exercice actuel} - \text{Cours du sous-jacent})}{\text{Rapport de souscription}}$$

Remarque : Dans le cas des Turbo Put Warrants dont le sous-jacent est négocié dans une autre devise, il faut tenir compte du taux de change (exchange rate) pour déterminer la valeur du Turbo Put Warrant. Par exemple, si un sous-jacent est coté en EUR, la valeur en CHF du Turbo Put Warrant est calculée comme suit :

$$\text{Valeur du Turbo Put Warrant en CHF} = \frac{(\text{Prix d'exercice en EUR} - \text{Cours actuel du sous-jacent en EUR})}{\text{Rapport de souscription}} \times \text{EUR / CHF}$$

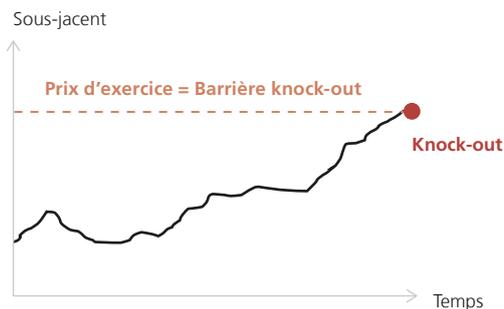
Fig. 4



*Sans tenir compte d'une prime ou d'un escompte, rapport de souscription : 1:1

Les Turbo Put Warrants participent également aux mouvements du sous-jacent pratiquement à hauteur de 1:1, mais en sens inverse. Si, par exemple, le sous-jacent perd un franc, le Turbo Put Warrant augmente de près d'un franc (pour un rapport de souscription de 1:1). Par contre, si le sous-jacent gagne un franc, le Turbo Put Warrant perd aux alentours d'un franc.

Fig. 5



Comme pour le Turbo Call Warrant, le prix d'exercice et la barrière knock-out sont identiques pour le Turbo Put Warrant. Si la barrière est atteinte ou franchie pendant la durée du produit, ce dernier expire immédiatement sans valeur.

Contrairement à ce qui se passe pour les Turbo Call Warrants, le sous-jacent est vendu à terme pour les Turbo Put Warrants. Le capital perçu de la vente est placé à intérêts ce qui explique que les Turbo Put Warrants peuvent en théorie présenter un escompte. Dans ce cas, le prix d'un Turbo Put Warrant serait un peu meilleur marché que sa valeur intrinsèque. Dans la pratique, la règle veut cependant que les Turbo Put Warrants contiennent aussi une prime (modeste). D'abord parce que la marge de financement de l'émetteur et/ou une éventuelle prime de risque dépassent les revenus en intérêts. Ensuite parce qu'il faut tenir compte du fait que des coûts de financement sont ajoutés en prévision des dividendes attendus pendant la durée du produit pour les Turbo Put Warrants sur des actions ou indices de prix.

Exemple d'un Turbo Put Warrant

Voici un exemple montrant le fonctionnement d'un Turbo Put Warrant. Afin de faciliter la compréhension, nous ne tiendrons pas compte de la prime ou de l'escompte. Supposons que vous escomptez une baisse du cours de l'action Bear (fictive) et souhaitez participer de manière surproportionnelle à cette baisse via un Turbo Put Warrant. Au moment de l'achat, le prix de l'action Bear est de 100 CHF. Vous achetez un Turbo Put Warrant présentant les caractéristiques suivantes :

Tableau 4

Action Bear	Action Bear
Prix d'exercice (= barrière knock-out)	110 CHF
Échéance	Dans 6 mois
Rapport de souscription	10:1
Cours du sous-jacent	100 CHF
Prix du Turbo Put Warrant*	1 CHF
Levier*	10

*Le prix du Turbo Put Warrant résulte de la différence entre le prix d'exercice et le cours du sous-jacent, divisée par le rapport de souscription; sans tenir compte d'une prime ou d'un escompte.

Tableau 5

Exemples de scénario	Scénario 1 Sous-jacent en baisse	Scénario 2 Sous-jacent inchangé	Scénario 3 Sous-jacent en hausse (sans knock-out)	Scénario 4 Knock-out (le sous-jacent atteint la barrière knock-out)
Cours de l'action Bear	90 CHF	100 CHF	105 CHF	110 CHF
Prix du Turbo Put Warrant*	2 CHF (110 CHF – 90 CHF)/10	1 CHF (110 CHF – 100 CHF)/10	0.50 CHF (110 CHF – 105 CHF)/10	0 CHF (le Turbo Put Warrant expire sans valeur)
+/- Turbo Put Warrant	+100%	+/- 0%	-50%	-100%
+/- Action Bear	-10%	+/- 0%	+5%	+10%

*Sans tenir compte d'une prime ou d'un escompte

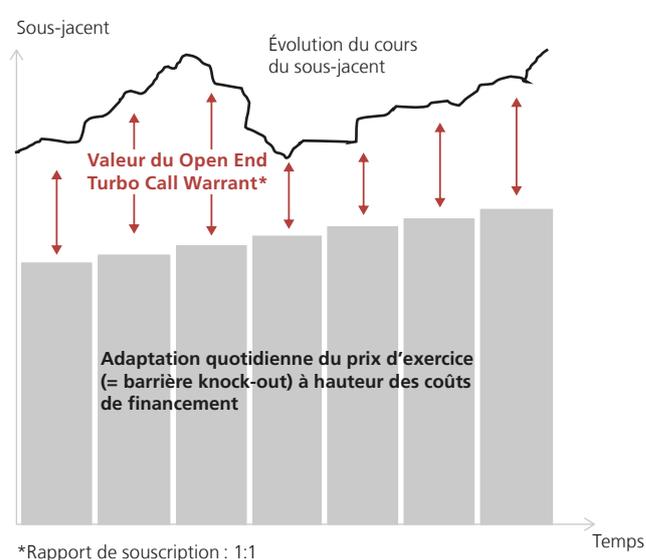
Open End Turbo Warrants : un effet de levier sans limitation de durée

Les Open End Turbo Warrants ont été mis au point à partir des Turbo Warrants classiques. La principale différence réside dans le fait qu'ils n'ont pas de limitation de durée. Les investisseurs peuvent donc profiter d'un effet de levier sur la performance d'un sous-jacent sans limite de temps. Sinon, la structure de base est identique pour les deux variantes. Cela signifie que pour investir dans un sous-jacent, il suffit juste de payer une fraction de son prix. La différence est financée par l'émetteur. Autre point commun : la barrière knock-out. Elle est identique au prix d'exercice aussi bien pour les Turbo Warrants que pour les Open End Turbo Warrants. Si le sous-jacent atteint la barrière knock-out, le produit expire immédiatement sans valeur.

Les coûts de financement pour les Open End Turbo Call Warrants

L'absence de limitation de durée entraîne cependant quelques particularités, par exemple en ce qui concerne les coûts de financement. Dans la mesure où les Open End Turbo Warrants n'ont pas de date d'expiration déterminée au préalable, les coûts de financement ne peuvent pas être ajoutés au prix du produit dès son émission. Au lieu de cela, l'émetteur prend en compte les coûts de financement en augmentant quotidiennement le prix d'exercice au prorata des coûts de financement pour les Open End Turbo Warrants.

Fig. 6



Étant donné que la valeur d'un Turbo Call Warrant correspond à la différence entre le cours actuel du sous-jacent et le prix d'exercice, le prix du produit diminue ainsi chaque jour d'un montant au prorata des coûts de financement, toutes conditions restant égales par ailleurs.

Les coûts de financement pour les Open End Turbo Put Warrants

Dans le cas des Open End Turbo Put Warrants, l'investisseur peut en théorie percevoir des revenus de financement. Cela arrive lorsque les revenus d'intérêts que l'émetteur perçoit de l'opération de couverture sous-jacente au produit sont supérieurs à sa marge de financement.

Dans la pratique cependant, la marge de financement de l'émetteur est le plus souvent supérieure à ces revenus. Cela entraîne ensuite une diminution quotidienne du prix d'exercice. Dans le cas des Open End Turbo Put Warrants, l'adaptation est à la charge du détenteur parce que la valeur du produit diminue un peu chaque jour, toutes conditions restant égales par ailleurs.

Prise en compte des versements de dividendes

Les dividendes attendus pendant la durée du produit ne peuvent pas être pris en compte à l'avance pour les Open End Turbo Warrants puisque, en raison de la caractéristique open end, la fréquence des versements de dividendes et leur montant constituent un facteur d'incertitude. Par conséquent, aussi bien pour les Open End Turbo Call Warrants que pour les Open End Turbo Put Warrants, le prix d'exercice est corrigé à la baisse d'un certain pourcentage des dividendes bruts le jour de la distribution des dividendes (date ex). Ce pourcentage est le facteur dividende qui reflète une possible taxation des dividendes. La distribution n'a aucune incidence sur la valeur des Open End Turbo Warrants.



Comment couvrir votre dépôt avec des Turbo Put Warrants

Les Turbo Put Warrants ou les Open End Turbo Put Warrants constituent un instrument idéal pour couvrir un dépôt ou certaines composantes de votre portefeuille - telles que les placements indicies - de façon efficace et à faible coût. Vous choisissez un Turbo Put Warrant approprié, vous divisez le volume de la position à couvrir (par exemple un placement indiciel sur le SMI™ à hauteur de 50 000 CHF) par le levier et vous investissez le montant obtenu dans le produit correspondant.

Le montant du capital investi pour la couverture dépend de l'étendue de la couverture et de l'importance du levier du Turbo Put Warrant choisi à cet effet: pour un levier de 10 et une couverture souhaitée de la totalité de la position SMI™ (50 000 CHF), il faut des Turbo Put Warrants d'une valeur d'environ 5000 CHF. Si ne doit être couverte que la moitié du placement dans le SMI™, soit 25 000 CHF, il faudra alors des Turbo Put Warrants avec un levier de 10 d'une valeur de 2500 CHF.

Ce type simple de couverture est avantageux sur des périodes courtes car les coûts de transaction sont faibles par rapport à la vente de la position. Une couverture avec des Turbo Put Warrants offre encore un autre avantage: la couverture s'applique immédiatement après l'achat et pas seulement à l'échéance comme cela peut parfois être le cas avec une couverture recourant à des Put Warrants classiques.

Il convient toutefois de noter que les fonds investis dans la couverture sont perdus si le sous-jacent augmente et atteint la barrière knock-out. Ce risque diminue avec un levier moins important, respectivement un prix d'exercice plus élevé, ce qui implique toutefois une mise de fonds par conséquent plus importante pour la couverture.

Résumé

Votre profil d'investisseur

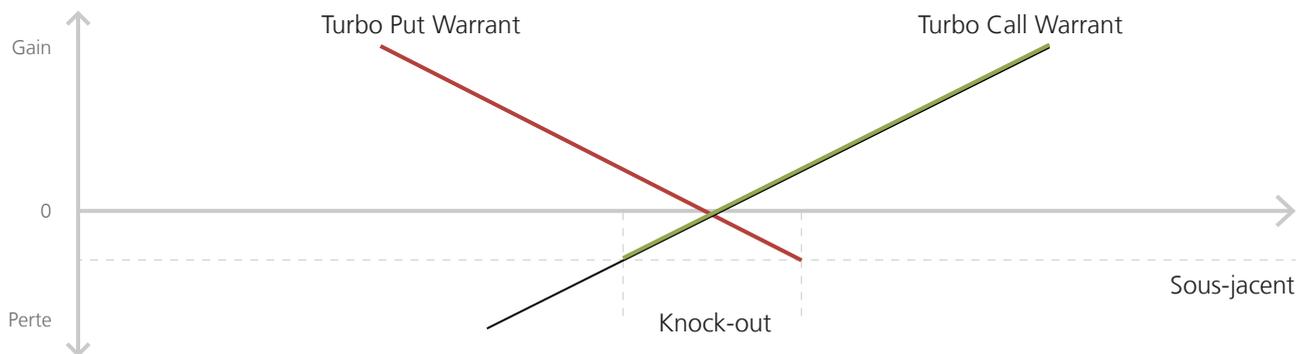
- Opportuniste
- Conscient des risques et capable d'en prendre
- Expérience en bourse
- Expérience avec les produits à effet de levier

Aperçu des principaux avantages

- Effet de levier grâce à une mise de fonds réduite
- Possibilité de choisir entre une durée limitée et une durée illimitée
- Grande transparence des prix (la volatilité n'a que très peu d'influence)
- Convient parfaitement à des fins de couverture (Hedging)
- Négociable chaque jour boursier

Profil de paiement

Fig. 7



Prévision du marché

- Turbo Call Warrant :
Open End Turbo Call Warrant | Sous-jacent en hausse
- Turbo Put Warrant :
Open End Turbo Put Warrant | Sous-jacent en baisse

Horizon

- De court à moyen terme

Risques auxquels il faut faire attention

- Pertes élevées si le sous-jacent évolue dans le mauvais sens
- Perte totale en cas de knock-out
- Surveillance régulière nécessaire
- Risque d'émetteur

Notre offre

UBS est l'un des premiers fournisseurs de Turbo Warrants et de produits structurés en Europe. Nous proposons des milliers de produits sur diverses classes d'actifs et valeurs sous-jacentes.

Vous trouverez notre offre en ligne à l'adresse keyinvest-ch-fr.ubs.com

Le présent document a été établi par UBS SA ou l'une des sociétés affiliées (« UBS »). Le présent document ne peut être destiné qu'à une diffusion conforme au droit en vigueur. Il n'a pas été conçu par rapport aux besoins d'un destinataire individuel. Il est uniquement publié à des fins d'information et ne constitue en aucun cas une offre ou une invitation à acheter ou vendre des papiers-valeurs ou des instruments financiers liés (les « instruments »). UBS décline toute responsabilité explicite ou implicite concernant l'exhaustivité ou l'exactitude des informations contenues dans le présent document, à l'exception des informations concernant UBS SA ou les sociétés affiliées. Les destinataires ne doivent pas considérer ces informations comme une substitution à leur propre jugement. Tous les avis exprimés dans le présent document peuvent changer sans annonce préalable et, du fait de l'utilisation de différents critères et hypothèses, peuvent être en contradiction avec les avis d'autres départements d'UBS. UBS n'est pas tenue de tenir les informations à jour. UBS, ses cadres dirigeants, collaborateurs ou clients peuvent participer ou avoir participé aux instruments et peuvent à tout moment exécuter des transactions avec ceux-ci. UBS peut entretenir ou avoir entretenu une relation avec les entités juridiques citées dans ces informations. Ni UBS ni les sociétés affiliées, cadres dirigeants ou collaborateurs ne sont responsables des pertes résultant de l'utilisation de ces informations.

Les produits dérivés structurés n'ont pas valeur de participations à des placements collectifs de capitaux, et ne requièrent donc aucune autorisation de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les investisseurs ne bénéficient donc pas de la protection spécifique des investisseurs prévue par la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Les produits structurés sont complexes et comportent un risque élevé. Le maintien de la valeur des instruments de placement dépend non seulement de l'évolution de la valeur sous-jacente, mais aussi de la solvabilité de l'émetteur (risque de défaillance), qui peut évoluer pendant la durée de vie du produit. En ce qui concerne les papiers-valeurs, monnaies, instruments financiers ou autres valeurs patrimoniales sur lesquels porte une transaction et auxquels le présent document fait référence, les valeurs peuvent augmenter ou chuter et l'évolution historique de la valeur ne saurait présager de l'évolution future. Avant de réaliser une transaction, vous devez consulter vos conseillers juridiques, de surveillance, fiscaux, financiers et comptables dans la mesure où cela est nécessaire, et prendre vos propres décisions de placement, de couverture et de négoce (y compris les décisions relatives au caractère approprié de cette transaction) d'après votre propre jugement et les recommandations de vos conseillers que vous estimez nécessaires. Sauf convention contraire explicite par écrit, UBS n'agit pas en tant que conseiller financier ou fiduciaire dans le cadre d'une transaction.

UBS ne fournit aucune garantie ou assurance concernant les informations contenues dans le présent document qui proviennent de sources indépendantes. Le présent document ne peut être ni copié ni reproduit sans l'accord écrit préalable d'UBS.

Ce document n'est pas destiné à être diffusé aux États-Unis ni à être remis à des ressortissants américains.

© UBS 2020. Tous droits réservés. Le logo des clés et UBS font partie des marques déposées et non déposées d'UBS. UBS interdit la transmission de ces informations sans son approbation.

UBS AG
Case postale
8098 Zürich
keyinvest@ubs.com

ubs.com/keyinvest

Si vous avez d'autres questions sur cette brochure ou les produits UBS,
n'hésitez pas à nous appeler au +41 44 239 76 76.
Nous sommes là pour vous du lundi au vendredi de 8h à 18h.



Suivez-nous
sur LinkedIn

